

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-125 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX AVEC RTE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE CONSECUTIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON SOUTERRAINE A 63 KV PONT-CHATEAU / SEVERAC

Le 18 octobre 2023, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 12 octobre 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ - M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Paul LONGATTE)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Les travaux de construction de la liaison souterraine à double circuit 63 000 volts PONT-CHÂTEAU - SÉVÉRAC, programmés entre janvier et novembre 2024, vont dégrader l'état de revêtement des chaussées de certaines voiries communales.

Ces travaux de réfection, réalisés directement par la Commune, seront financés par RTE, Réseau de Transports d'Électricité.

Il est proposé de conclure une convention avec RTE, afin de définir les engagements respectifs de la Commune et de RTE.

Ainsi la Commune s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de voirie sur les 4 secteurs suivants :

- Secteur 1 : Rue de la Claie Rondeau / Allée des Bouillons
- Secteur 2 : Allée du Clos de Versailles
- Secteur 3 : Rue des Chênes
- Secteur 4 : Rue des Cormiers

A ce titre, la Commune organise les travaux de réfection, tant d'un point de vue technique que commercial. Elle passe directement commande aux entreprises de son choix, suit et réceptionne les travaux.

De son côté, RTE s'engage à prendre en charge financièrement lesdits travaux de réfection, s'élevant à 83 404 € HT, répartis ainsi :

- Secteur 1 : Rue de la Claie Rondeau / Allée des Bouillons : 17 300 € HT
- Secteur 2 : Allée du Clos de Versailles : 30 868 € HT
- Secteur 3 : Rue des Chênes : 16 354 € HT
- Secteur 4 : Rue des Cormiers : 18 882 € HT

Il est précisé que la participation de RTE est forfaitaire et définitive.

VU l'avis favorable de la commission mixte Finances / Urbanisme, espace rural en date du 10 octobre 2023 ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la conclusion d'une convention avec RTE, Réseau de Transports d'Électricité portant sur le financement de travaux de réfection de voirie consécutifs aux travaux de construction de la liaison souterraine à 63 kV Pont-Château / Séverac, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 19 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET





*Pièces annexes : Convention pour le financement de travaux de réfection de voirie consécutifs aux travaux de construction de la liaison souterraine à 63 kV Pontchâteau – Séverac
Plan des secteurs concernés*

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :20/10/2023.....
- De la publication ou notification le :20/10/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.